



Compte-rendu des négociateur-ric-e-s CGT suite à la Commission Mixte Paritaire (CMP) du 5 mars 2024



Retour sur la Conférence salariale du 28 février 2024 :

» La CGT souligne l'urgence d'un accord de politique salariale ambitieuse pour l'année 2024, avec comme condition préalable la résolution de la question des 183 euros. Les annonces de la Ministre encouragent la résolution de cette injustice et l'ouverture de la négociation d'un tel accord en donnant un délai de résolution de la problématique des bas salaires, notamment ceux en dessous du SMIC, avant juin 2024.

» La CGT rappelle sa proposition récurrente en faveur d'une politique salariale plus équitable, y compris par un accord SMH mit sur la table des négociations et méprisé par les employeurs alors qu'il visait à revaloriser de façon immédiate tous les salaires sans tassement de grille.

» La CGT rappelle son refus de signer une convention collective par bloc et dénonce le chantage et l'ingérence du Ministère dans ce dossier, exigeant la finalisation d'un accord classification/rémunération d'ici novembre 2024. Qu'AXESS ne pense pas que nous accepterons ces conditions !

De plus, la CGT exprime son insatisfaction quant au mépris, voire la discrimination syndicale, lié à l'absence de réponse de la DGT à nos demandes de rencontre, réitérées depuis maintenant plus d'un an.

Programme annuel des travaux de la CPPNI :

La CGT a présenté un nouveau programme annuel des travaux 2024 en se basant sur les revendications immédiates et les besoins des salariés :

» Un accord de politique salarial 2024 comprenant la résolution des 183 euros pour tous,

» propositions du groupe de travail sur la **Prévention, pénibilité, et conditions de travail** : afin de déterminer une politique ambitieuse de Prévention des risques professionnels, de reconnaissance de la pénibilité, d'amélioration des conditions de travail, permettant également de définir les conditions de fin de carrières et retraites anticipées ainsi que la situation des travailleurs handicapés.

» Protection sociale complémentaire : prévoyance et complémentaire santé

» Dialogue social / Représentant du personnel / Droit syndical

» Formation professionnelle

AXESS propose un calendrier se basant sur les thèmes de négociation obligatoires pour construire une convention étendue. Pour la CGT, ce n'est qu'après un accord de valorisations salariales qu'une négociation pourra s'ouvrir sur la CCUE. Un calendrier spécifique sera alors déterminé, en commençant par le thème des classifications/rémunérations. La CGT voyant une incohérence avec ses revendications et à nouveau une tentative de passage en force d'AXESS, vote contre le calendrier proposé incluant les négociations de la CCUE, tout comme SUD et FO. Aucun programme de travail commun n'est donc établi.

Négociation CCUE (Classification et rémunération) :

La CGT, avec FO et SUD, décide de quitter la table des négociations sur ce point spécifique, indiquant leur désaccord avec le projet de fond présenté par AXESS sur power point depuis 1 an et demi et avec le refus d'AXESS de négocier sur l'urgence salariale et le Ségur pour tous.

Petite enfance :

La semaine dernière avait lieu le comité de la filière petite enfance. Parmi les déclarations, une possible revalorisation salariale (entre 150 et 100 euros nets pour les salariés du Privé). Ce financement peut toucher notre champ, mais risque de se concentrer dans les secteurs où une convention collective étendue s'applique déjà (notamment les crèches sous convention de l'ALIFSA). Le ministère annonce déjà la nécessité de négocier la mise en place d'un mécanisme de non tassement des grilles. La CAF doit rendre un avis sur ces orientations.

Lorsque la CGT demande combien de salariés sont concernés dans nos conventions, nous comprenons que cela touche environ 8 000 salariés (via les codes APE). La CGT a rappelé que ces collègues font toujours partie des « oubliés du Ségur ».